

15.14 Règlements relatifs aux véhicules automobiles et à la circulation routière, 1977 (fin)

Province ou territoire	Age minimum pour le permis de conduire	Genre de permis ¹	Renouvellement du permis	Protection automobile	Limites de vitesse ²
Colombie-Britannique	16	Conducteur (Tests spéciaux pour les conducteurs de taxis et de semi-remorques)	Tous les cinq ans le jour de l'anniversaire du titulaire	Assurance obligatoire	80 km/h
Yukon	16 ³	Chauffeur Conducteur	Tous les trois ans le jour de l'anniversaire du titulaire ^{3,4}	Assurance obligatoire	97 km/h (sauf indication contraire)
Territoires du Nord-Ouest	16 (conducteur) 18 (chauffeur)	Chauffeur Conducteur	Tous les ans le 31 mars	Assurance obligatoire	90 km/h (sauf indication contraire)

¹L'octroi de permis de conduire par classes fait partie d'un programme national visant à faire correspondre les aptitudes, l'expérience et les responsabilités du conducteur avec le genre de véhicule conduit, par exemple automobiles, motocyclettes, autobus ou gros camions et semi-remorques. Plusieurs provinces ont adopté ce plan, abandonnant ainsi le permis de chauffeur pour le remplacer par un permis de conduire d'une classe donnée.

²Les limites de vitesse sont inférieures dans les cités, villes et villages.

³Pour certains types de véhicules, l'âge minimum est de 18 ans.

⁴Les conducteurs qui ne résident pas dans la province doivent avoir au moins 18 ans.

⁵Tous les ans, lorsqu'il faut produire un rapport médical.

⁶Tous les ans dans le cas des postulants âgés de 70 ans et plus, pour certaines classes de permis.